

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:
05.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0
UFI : A7J5-G0CR-8001-S1A2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais
Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex
Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44
Téléfax : -
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

Toxicité pour la reproduction, Sous-catégorie 1B

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:
P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le produit ne contient pas de substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : mélange
contient
Nitrate de calcium
Nitrate d'ammonium
d acide borique

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide borique	11113-50-1 234-343-4 01-2119486683-25-XXXX	Repr. 1B; H360FD	<= 1,3
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	15245-12-2 239-289-5 01-2119493947-16-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	<= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

yeux	contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas décharger dans l'environnement.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de l'humidité.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'action de la chaleur.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Séparer des agents réducteurs.
Séparer des matières combustibles.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

Classe de stockage : 13, Substances solides non combustibles
(Allemagne) (TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide borique	11113-50-1	TWA	2,6 mg/m ³	DE TRGS 900
		STEL	5,2 mg/m ³	DE TRGS 900
			0,5 mg/m ³	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0	Travailleurs	Ingestion		
Remarques:	Donnée non disponible			
	Travailleurs	Contact avec la peau		14,27 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation		25,16 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion		8,55 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau		8,55 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation		6,54 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	4,5 mg/l
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	18 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374).

Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
Masque à poussière efficace

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Forme solide
Couleur	:	blanc à jaune clair
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	5 - 7, Concentration: 50 g/l
Point/intervalle de fusion	:	98 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité	:	0,95 g/cm ³
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	2.000 g/l soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Stable à température et pression ambiantes normales.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les agents réducteurs.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

acide borique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 3.450 mg/kg

DL50 (Rat): 2.660 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non pertinent, la pression de vapeur étant faible.

Remarques: Non pertinent, la formation de poussière étant faible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

acide borique:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

acide borique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

acide borique:

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: non sensibilisant

mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

acide borique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation génique sur cellules de mammifère

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

Résultat: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Composants:

acide borique:

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acide borique:

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: reproduction et le développement.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

12.1 Toxicité

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (guppies): 1.378 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CL50 (autre végétal aquatique): > 1.700 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Composants:

acide borique:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments : Remarques: Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

environnementaux

Composants:

acide borique:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Le produit ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) à des niveaux de 0,1 % ou plus.. Le produit ne contient pas de substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

acide borique:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..
Remarques: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Engrais
Peut contribuer à l'eutrophisation des eaux dormantes; en conséquence ne pas laisser pénétrer dans les eaux superficielles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Groupe de séparation de matières : : (-)

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : contient acide borique

Classe de risque d'incendie : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des Évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour ces substances.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0

Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hydrospeed® CaB-Max 15-0-0



Version: 2.9

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 05.07.2016

Date de révision:

05.03.2024

applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR